

MARS 2026



NAO 2026 : BILAN DES NÉGOCIATIONS, CAP SUR LA SUITE

Le 13 janvier 2026, l'UNSA Ferroviaire a signé un accord salarial. Huit mesures salariales concrètes, résultats d'une stratégie de négociation construite dans la durée.

La crise énergétique au moyen Orient a depuis modifié l'environnement économique de l'accord. L'UNSA a officiellement saisi la Direction le 12 mars 2026.

1. +0,5% POUR TOUS, CONTRACTUELS ET STATUTAIRES

L'UNSA-Ferroviaire revendique chaque année une augmentation générale des salaires (AGS), une mesure pérenne et liquidable. Cette année, la proposition de la direction est de 0,5% : 0,25% au 1er juillet, 0,25% au 1er octobre.

Pour les salariés contractuels, l'enveloppe d'augmentations individuelles sera de 1,2% pour les Classes 2 à 6, et de 1,4% pour les Classes 7 et 8.

L'enveloppe des augmentations individuelles début de carrière est reconduite à 3%.

2. 2005€ DE GARANTIE DU SALAIRE PLANCHER

L'UNSA a maintenu la garantie d'un salaire minimum à SMIC + 10 %. Concrètement en 2026 : aucun cheminot ne peut toucher moins de 2 005 € bruts par mois en salaire de base.

3. PROGRESSION DE L'ANCIENNETÉ

Dès décembre 2026, fini les paliers qui bloquent votre majoration d'ancienneté pendant des années !

Pour les statutaires : entre chaque échelon, votre salaire progresse automatiquement de 0,6 % chaque année au 1^{er} décembre. Vous prenez votre échelon à la date prévue, ou vous bénéficiez de la progression : l'un ou l'autre, jamais rien.
Pour les contractuels classes 1 à 6 : votre prime d'ancienneté augmente de 0,6 % par an, au lieu d'un palier tous les 3 ans.
Pour les classes 7 et 8 : 0,3 % par an.

Regarder les tableaux
complets de comparaison
avant/après :



4. 1200 NOUVELLES POSITIONS DE RÉMUNÉRATION

En 2025, l'UNSA avait arraché 3 800 PR supplémentaires (il reste 650 à attribuer en 2026). Cette NAO ajoute 1 200 PR de plus.

Total sur trois ans : 8 000 positions de rémunération supplémentaires obtenues par l'UNSA.

5. 4 ANS DE DÉLAI MAXIMUM SUR UNE PR

L'accord plafonne désormais à 4 ans le temps de séjour sur une même position de rémunération pour les classes 2 à 6, y compris les TA et TB. C'est une mesure de fluidité des parcours.

6. GRILLE UNIQUE : UNE PORTE ENTROUVERTE

L'UNSA porte depuis des années le projet d'une grille salariale unique : à poste identique, salaire mensuel brut identique, qu'on soit statutaire ou contractuel.

La Direction a accepté d'ouvrir des discussions sur les évolutions salariales des classes 8 statutaires. C'est un premier mouvement, que l'UNSA prend pour ce qu'il est : un point d'appui, pas une finalité. C'est notre projet de grille unique qui garantira, le moment venu, la pleine conformité de la SNCF avec la directive européenne sur la transparence des rémunérations.

7. 250€ DE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

En complément des 400 € versés en décembre 2025, l'accord prévoit un complément de 250 € sur la paie de mars 2026.

Mesure ponctuelle, assumée comme telle : elle ne remplace pas une politique salariale, elle la complète.

RÉOUVRIR LA CLAUSE DE REVOYURE

L'accord du 13 janvier a été négocié sur la base d'une inflation estimée à **1,3 %**. Aujourd'hui, le prix des carburants dépasse **2 euros le litre, parfois 2,50 euros**.

Pour des milliers de cheminots en horaires décalés, postés ou en zones non desservies par les transports collectifs, la voiture n'est pas un confort : c'est la condition d'exercice du service public.

L'article V de la NAO 2026 prévoit une clause de revoynure. L'UNSA a demandé son activation immédiate, sans attendre l'observatoire de mai.

En mars 2022, face à une flambée comparable, la SNCF avait instauré une prime transport exceptionnelle. Cette réactivité est donc possible.

8. FORFAIT MOBILITÉS DURABLES : RECONDUIT ET RENFORCÉ

Obtenu par l'UNSA depuis 2023, le FMD bénéficie aujourd'hui à plus de 65 000 cheminots. Il est reconduit :

400 € d'allocation annuelle,

75 % de prise en charge des abonnements transports collectifs, **150 €** pour l'achat d'un premier vélo.

Ce dispositif, nous l'avons construit. Nous entendons le faire évoluer au rythme des usages et des actualités.



L'UNSA exige :

1. L'anticipation de la réunion de revoynure maintenant, pas dans deux mois.
2. Le versement d'une Prime de Transport Exceptionnelle pour tous les agents contraints d'utiliser leur véhicule personnel.
3. L'ouverture d'une table ronde spécifique sur les aides à la mobilité, calibrée sur le coût réel de l'énergie.
4. La revalorisation des indemnités kilométriques pour les agents en mission, dont le barème est devenu obsolète.

Un accord signé n'est pas un dossier classé. La vision de la politique salariale de l'UNSA-ferroviaire s'inscrit dans le temps long, et s'adapte au réel.
Nous avons obtenu. Nous consolidons. Nous allons plus loin.